

BUREAU COMMUNAUTAIRE

25 juin 2015

COMPTE RENDU DE REUNION

Membres présents

Gérard VOLPATTI, Sébastien LECORNU, Pascal LEHONGRE, Yves ROCHETTE, Dominique MORIN, Alain DUVAL, Agnès BRENIER, Pascal JOLLY, Jean-Michel MAUREILLE, Daniel BOISARD.

Membres absents / excusés

Cécile CARON, Philippe CLERY-MELIN, Jérôme GRENIER.

★★★★

[Rapport B 15 / 06 / 94](#)

Avenant au Contrat de Restructuration de Site de Défense (CRSD) à Vernon (ex LRBA)

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver le projet d'avenant n°1 du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Vernon,
- d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant et l'ensemble des pièces afférentes.

★★★★

[Rapport B 15 / 06 / 95](#)

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la mise en valeur du petit patrimoine bâti touristique local sur le territoire de la CAPE – dossier n°43

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'attribuer une subvention à la commune de Croisy-sur-Eure pour son projet de restauration d'une habitation du 18^{ème} siècle, pour l'aménagement de la mairie, d'un montant de 3 000 €,
- d'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à engager toutes les démarches nécessaires pour traiter ce dossier.

★★★★

[Rapport B 15 / 06 / 96](#)

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la création d'hébergements touristiques sur le territoire de la CAPE – dossier n°17

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'attribuer une subvention pour la création de 3 chambres d'hôtes à Saint-Marcel (7 lits touristiques),
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de l'aide accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 15 / 06 / 97

Convention pour la mise à disposition de bennes à déchets verts

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver les termes du projet de projet de convention, relatif à la mise à disposition de bennes à déchets verts dans une commune,
- d'autoriser monsieur le Président à signer cette convention.

★★★★

Rapport B 15 / 06 / 98

Demande de prorogation du délai de dépôt des Ad'Ap Transports et Bâtiments

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- de demander une prorogation d'un an, auprès des services de l'Etat, pour l'élaboration de l'Ad'Ap Transports de la CAPE,
- de demander une prorogation d'un an, auprès des services de l'Etat, pour l'élaboration de l'Ad'Ap ERP de la CAPE.

★★★★

Rapport B 15 / 06 / 99

Création d'un poste de Directeur Général Adjoint (Régularisation)

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- de créer un poste de directeur général adjoint à temps complet,
- d'inscrire au chapitre 012 du budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur cet emploi.

★★★★

Rapport B 15 / 06 / 100

Gestion des effectifs – création et suppression de postes

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

-de **créer** les postes suivants :

- **Filière technique** :

- 3 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet,

- **Filière culturelle** :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non-complet,
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non-complet,

- **Filière sportive** :

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet,

- **Filière administrative** :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet

– de **supprimer** les postes suivants :

- **Filière administrative** :

- 4 postes de rédacteur à temps complet
- 5 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet

- **Filière médico-sociale** :

- 3 postes d'auxiliaires de puériculture de première classe à temps complet

- **Filière culturelle** :

- 6 postes de professeur d'enseignement artistique à temps complet

- **Filière animation** :

- 10 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet.

★★★★

Rapport B 15 / 06 / 101

Approbation de conventions de mise à disposition de personnel entre la ville de Vernon et la CAPE

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'accepter les termes des projets de conventions à intervenir avec la Commune et la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure,
- d'autoriser monsieur le Président à les signer à l'issue des consultations réglementaires qui seront effectuées par chaque collectivité d'origine des agents mis à disposition,
- de dire que les mises à disposition de personnel au bénéfice de la commune seront conclues contre remboursement de la rémunération du personnel mis à disposition ainsi que des cotisations et contributions qui y sont afférentes.

★★★★

Rapport B 15 / 06 / 102

Contrat d'engagement éducatif

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- de recruter des saisonniers pour les accueils collectifs de mineurs au moyen du contrat d'engagement éducatif,
- d'autoriser monsieur le Président à signer les contrats de travail.

★★★★

Rapport B 15 / 06 / 103

Subvention CAPE année civile 2015 en direction du Programme de Réussite Educative

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver le projet de convention tel qu'annexé au rapport,
- d'autoriser monsieur le Président à signer la convention CAPE/CCAS de Vernon relative aux modalités d'attribution de la subvention CAPE pour le dispositif PRE,
- d'autoriser monsieur le Président à procéder aux versements selon les modalités prévues par la convention.

★★★★

Rapport B 15 / 06 / 104

Modificatif concernant la participation de la CAPE au titre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Dossier n° 2014-54 (114^{ème} dossier instruit)

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 4 848 € à l'entreprise Ets Levezier et Fils, sise 78, rue de Louviers à la Croix-Saint-Leufroy, ayant réalisé des travaux lourds et d'amélioration de la performance énergétique d'une maison à Saint-Aquilin de Pacy,
- d'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de l'aide accordée par la CAPE.

★★★★

Rapport B 15 / 06 / 105

Modification du financement de l'animation de la CAPE dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique - Année 2015 (annule et remplace la délibération n° B 15/05/73 du 21 mai 2015)

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'annuler et de remplacer la délibération n° 15/05/73 du Bureau communautaire du 21 mai 2015, portant sur les modalités de financement de l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique de la CAPE pour l'année 2015,
- d'approuver le nouveau plan de financement relatif à l'animation du PAEC 2015 de la CAPE, qui prévoit un changement des conditions de financement de cette action selon les modalités suivantes :
 - les 9 550 € d'études pour les circuits alimentaires de proximité ne sont pas finançables dans le cadre d'une demande de subvention liée à l'animation de PAEC de la CAPE (toutefois ce montant correspond à une partie d'une mission globale et inscrite au contrat d'agglomération et qui sera financée par la Région Haute-Normandie et le Conseil Départemental de l'Eure à hauteur de 60%)
 - les 3 454,22 € de frais de personnel ont été revus à la baisse :
 - o en excluant notamment les frais liés à l'animation Natura 2000 qui seront financés à 75 % par l'Etat et l'Union Européenne dans le cadre d'une autre demande de subvention,
 - o en excluant aussi les frais liés à l'élaboration du PAEC 2016 qui feront l'objet d'une demande de subvention ultérieure.

Ainsi, le coût de l'animation du PAEC 2015 a été réévalué à 1 964 € incluant 80 € de frais professionnels et 1 884 € de frais de personnel (soit 12 jours de travail). Ils restent financés à hauteur de 50 % par la Région et à 50 % par l'Etat (DRAAF), soit une prise en charge à 100 % de ces frais.

Les autres frais de la CAPE liés aux missions complémentaires à cette action (Développement des circuits courts, animation Natura 2000 et élaboration du PAEC 2016) feront l'objet de demandes de subvention ultérieures.

★★★★

[Rapport B 15 / 06 / 106](#)

Location d'un terrain à Pôle Emploi – réserve foncière jouxtant la ZAC Fieschi

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver la location de la propriété immobilière sise rue du Maréchal Foch à Vernon (parcelle AZ n°221p), au prix de 3 210 euros par an à la société SCI ASJN3, domiciliée rue du Poirier 14650 Carpiquet, en charge du projet de Pôle Emploi. Ce prix est calculé hors frais de géomètre et de notaire qui sont à la charge du locataire,
- d'autoriser monsieur le Président à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Les recettes seront inscrites au budget annexe de la Caserne Fieschi.

★★★★

[Rapport B 15 / 06 / 107](#)

Plan de financement de la MOUS (Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) « Accompagnement des gens du voyage sédentarisés ou en cours de sédentarisation vers des modes de logement adaptés »

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- de lancer la mise en œuvre de la MOUS par le choix d'un bureau d'études, conformément au scénario qui a été adopté au bureau communautaire du 16 septembre 2014,
- d'autoriser monsieur le Président de la CAPE à solliciter les subventions nécessaires à l'exécution du marché, auprès des partenaires de la CAPE.

★★★★

[Rapport B 15 / 06 / 108](#)

Servitudes d'occupation et de passage au profit de la distribution d'électricité (ERDF) – future rue de la Nation – ZAC Fieschi

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser les servitudes afférentes à la parcelle AZ n°221, située sur la ZAC Fieschi à Vernon, dans le cadre des conventions à signer pour l'implantation d'un poste PAC 4UF ainsi que la pose de 2 canalisations HTA, entre la CAPE et Electricité Réseau Distribution France (ERDF) société ayant son siège social Tour Winterthur, 102 Terrasse Boieldieu, 92085 Paris La Défense cedex.
- d'autoriser monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

★★★★

[Rapport B 15 / 06 / 109](#)

Acquisition d'un bien pour l'extension de la médiathèque de Vernon

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver l'achat par la CAPE à la ville de Vernon, du bien cadastré XI n°2, d'une surface de 03a39ca, pour un prix de 84.269,65 €,

- d'approuver le projet d'acte de vente joint au rapport,
- d'autoriser monsieur le Président, à signer tous les documents relatifs à l'acquisition du bien immobilier situé 1 bis rue des Ecuries des Gardes à Vernon (27200).

★★★★

Rapport B 15 / 06 / 110

Convention de groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure, la Commune de Vernon, la Commune de Saint-Marcel et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vernon pour leurs besoins communs relatifs aux prestations de maintenance réglementaires.

Approbation de la convention et autorisation de signature.

Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande, de la commission d'attribution ou de la commission ad hoc.

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver les termes de la convention de groupement de commande annexée au rapport, correspondant aux consultations à lancer par la CAPE, coordonnateur du groupement de commandes et d'autoriser monsieur le Président à la signer,
- de désigner Monsieur Yves ROCHETTE, titulaire de la commission d'appel d'offres de la CAPE, comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres dudit groupement,
- de désigner Monsieur Jérôme GRENIER, titulaire de la commission d'appel d'offres de la CAPE, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres dudit groupement.
- de désigner Monsieur Yves ROCHETTE, titulaire de la commission d'appel d'offres de la CAPE, comme membre titulaire de la commission ad hoc dudit groupement,
- de désigner Monsieur Jérôme GRENIER, titulaire de la commission d'appel d'offres de la CAPE, comme membre suppléant de la commission ad hoc dudit groupement.

★★★★

Rapport B 15 / 06 / 111

Marché n° 2011/045 « Conception, réalisation et impression des supports de communication de la CAPE » - Avenant n° 11

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser monsieur le Président à signer l'avenant n° 11 au marché 2011/045 consistant à ajouter une ligne au Bordereau de Prix Unitaires (BPU) non prévue au marché initial.

★★★★

Rapport B 15 / 06 / 112

Marché n° 2014/028 « Réhabilitation des réseaux d'assainissement suite aux campagnes d'Inspections Télévisées 2008 et 2009 sur le territoire de la CAPE » - Lot n° 2 - Avenant n°1

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché 2014/028 – Lot 2, ayant pour objet de modifier le programme de travaux.

★★★★

Rapport B 15 / 06 / 113

Marché n° 2014/032 « Concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'espace nautique de la Grande Garenne à Saint Marcel » - Attribution et Autorisation de signature du marché – paiement des primes aux candidats

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

⇒ D'attribuer le marché 2014/032 « Concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'espace nautique de la Grande Garenne à Saint Marcel " au groupement Atelier ARCOS ARCHI / AACD /ICEGEM / IDA BET STRUCTURE / SOREIB / TARAVELLA pour un taux contractuel de rémunération fixé à 15,23 % répartis de la façon suivante :

- 10,88 % pour la mission de base
- 3,35 % pour les études d'EXE
- 1 % pour la mission OPC

⇒ D'attribuer le paiement d'une prime de 16 000 € HT aux candidats suivants :

- Groupement Atelier ARCOS ARCHI / AACD /ICEGEM / IDA BET STRUCTURE / SOREIB / TARAVELLA (sachant que pour le titulaire du marché, la rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tient compte de la prime reçue pour sa participation au concours)
- Groupement DRD ARCHITECTURE / VERDI BATIMENT / TPF INGENIERIE / ACOUSTIBEL
- Groupement Atelier 6.24 / ABSCIA INGENIERIE / SEBAT.

⇒ D'autoriser monsieur le Président à signer le marché 2014/032 « Concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'espace nautique de la Grande Garenne à Saint Marcel " au groupement Atelier ARCOS ARCHI / AACD /ICEGEM / IDA BET STRUCTURE / SOREIB / TARAVELLA pour un taux contractuel de rémunération fixé à 15,23 % du coût des travaux ce qui correspond à un montant provisoire de rémunération de 389 888 € HT soit 467 865,60 € TTC.

★★★★

Rapport B 15 / 06 / 114

Marché n° 2015/025 « Prestations de services de télécommunications pour les besoins de la CAPE » - Autorisation de signature des marchés

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

⇒ D'autoriser monsieur le Président à signer le marché 2015/025, détaillé comme suit :

- lot n°1 – Téléphonie fixe : LRA et accès de type T0 - du présent marché 2015/025 " Prestations de services de télécommunications pour les besoins de la CAPE" correspondant à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec la société ORANGE SA pour une durée de 1 an à compter de la date de notification du marché renouvelable annuellement 2 fois.
- lot n°2– Téléphonie fixe : accès de type T2- du présent marché 2015/025 " Prestations de services de télécommunications pour les besoins de la CAPE" correspondant à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec la société COMPLETEL pour une durée de 1 an à compter de la date de notification du marché renouvelable annuellement 2 fois.
- lot n°3 – Téléphonie mobile - du présent marché 2015/025 " Prestations de services de télécommunications pour les besoins de la CAPE" correspondant à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec la société ORANGE SA pour une durée de 1 an à compter de la date de notification du marché renouvelable annuellement 2 fois.
- lot n°4 – Accès à internet à débit non garanti - du présent marché 2015/025 " Prestations de services de télécommunications pour les besoins de la CAPE" correspondant à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec la société ORANGE SA pour une durée de 1 an à compter de la date de notification du marché renouvelable annuellement 2 fois.

- lot n°5 – Interconnexion et accès à internet à débit garanti - du présent marché 2015/025 " Prestations de services de télécommunications pour les besoins de la CAPE" correspondant à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec la société ORANGE SA pour une durée de 1 an à compter de la date de notification du marché renouvelable annuellement 2 fois.

★★★★

Communication C 15 / 06 / 24

Remplacement d'une Educatrice de Jeunes Enfants au multi accueil de Saint Marcel

Le Bureau prend acte du remplacement de l'éducatrice de jeunes enfants qui quittera ses fonctions le 3 juillet 2015.

★★★★

Communication C 15 / 06 / 25

Continuité d'un remplacement à la médiathèque de Vernon

Le Bureau prend acte de la prorogation du remplacement d'un agent à la médiathèque de Vernon.

Informations diverses

Prix Escapades

Mme Brenier propose de présenter un rapport au Bureau du 9 juillet sur ce sujet, en précisant dans le délibéré la demande de subvention auprès du conseil Départemental, au titre du CODAC. Elle fait part au Bureau de la demande des musiciens du « philar », pour bénéficier de la gratuité de l'Espace Philippe Auguste.

Agence de l'Eau Seine Normandie

M. Volpatti évoque le désengagement de l'AESN dans le cadre du SPANC et ses conséquences problématiques.

Ligne Nouvelle Paris Normandie

M. Rochette présente un document *powerpoint* sur le questionnaire de RFF. Il soulève deux problématiques : quid du projet EOLE et foncier agricole ?

SCoT et PLH

M. Lecornu considère que le SCoT et le PLH doivent être revus afin d'être en adéquation avec la réalité des projets du territoire. Il est demandé aux services de définir les conditions de ces révisions.

Le Président
Gérard VOLPATTI

